

ainsi à Halifax il y a cinq ans, il n'aurait pu quitter la ville assez vite. Le député junior d'Halifax est peut-être naïf lui aussi, mais il a dit que j'avais été assez bien accueilli là-bas.

En fait, de temps à autre, il faut savoir faire face aux réalités de la vie publique. Qu'il ait été sage ou insensé de donner 25 millions d'acres de terre au Pacifique-Canadien, que sir John Macdonald, mort lui aussi, ait ou non commis une grave erreur en le faisant, nous n'y pouvons rien maintenant. Qu'il ait été sage ou non d'accorder cette subvention pour construire un chemin de fer, je ne me prononcerai pas. Lorsque je quitterai la Chambre pour enseigner l'histoire à l'université, je donnerai mon avis là-dessus, mais je ne le ferai pas aujourd'hui.

Ainsi va la vie politique et nous en subissons encore les conséquences. Je ne vois pas de solution pratique à ce problème dans le seul fait de dire au Pacifique-Canadien qu'il doit changer tout ce qui a été fait naguère, considérer les recettes provenant de tous ses autres avoirs comme des recettes ferroviaires et exploiter le chemin de fer comme une sorte d'oeuvre de charité publique. Ce n'est pas possible, et je ne crois pas que personne ici pense vraiment que ce soit possible. Si nous ne croyons pas la chose possible, pourquoi continuer de la prétendre telle? C'est à peu près la seule réponse que je puisse donner au député.

M. Mongrain: C'est toujours agréable d'écouter le ministre des Transports. Il a un tel sens de l'humour qu'il aurait dû être avocat. J'ignore s'il l'est.

L'hon. M. Pickersgill: Non.

M. Mongrain: Il paraît qu'il ne l'est pas. Il aurait fait un bon avocat et il aurait gagné beaucoup plus d'argent qu'à la Chambre des communes car il ne manque pas d'intelligence.

[Français]

Monsieur le président, je reviens au français, parce qu'il m'est plus facile de dire ce que je pense.

J'ai été, à l'instar de tous les députés, ébloui d'entendre le raisonnement du ministre des Transports, parce qu'il discute avec une logique implacable et une bonhomie tout à fait éblouissante. Cependant, comme je l'ai dit tantôt, il n'a quand même pas répondu à ma question. Mon problème en est un de conscience, monsieur le président, à titre de Canadien. Je crois que mon problème de conscience est le même que celui que ressentent tous les députés, et j'ai l'impression, même si je fais un jugement téméraire, que l'honorable ministre le ressent également, sauf qu'il n'a peut-être pas la même latitude que j'ai pour le dire en public.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Le ministre a dit tout à l'heure: Devrait-on s'autoriser du fait que le Pacifique-Canadien a eu des concessions généreuses et a fait preuve d'une administration intelligente et objective pour lui demander de nous donner des taux de charité? Évidemment, il a raison; nous ne demandons pas de taux de charité pour les voyageurs, pour le transport des marchandises, ou pour tout le reste. Il n'est pas question de cela. Nous voulons simplement savoir—et c'est la question que je pose au ministre—s'il n'y aurait pas lieu de faire établir une évaluation objective, non partisane, par des gens neutres, de ce que le Pacifique-Canadien a récolté des concessions que le Canada lui a faites, depuis qu'il existe, dans tous les domaines, au moment où il n'était pas question de compartimenter les compagnies, afin de déterminer quelles compagnies rapportent de l'argent et quelles compagnies n'en rapportent pas, et de façon à faire bénéficier ces dernières de subsides de l'État.

• (8.50 p.m.)

Il n'était pas question de cela, au moment de la formation du Pacifique-Canadien, et l'on a fait toutes ces concessions. N'y aurait-il pas lieu de faire aujourd'hui une mise au point, une évaluation de tout ce qui a été concédé au Pacifique-Canadien? Quant à ceux qui sont devenus millionnaires par la suite et qui sont rendus au paradis, depuis, j'espère que la Providence prend soin d'eux, car je ne veux pas troubler leur repos éternel ou celui de leurs héritiers. Cependant, je suis quand même d'avis que quand le Canada leur a concédé certains privilèges, certaines ressources naturelles, certains droits d'exploitation, le Canada ne passait pas un contrat de dix, vingt ou de cinquante ans, mais un contrat qui devait durer pendant aussi longtemps que le Canada devait vivre. Pour ce qui est de ceux qui se sont faits millionnaires avec ces concessions, qu'ils soient rendus au paradis ou ailleurs, ce n'est pas notre problème. Notre problème, c'est de savoir si la compagnie, qui s'appelait Pacifique-Canadien au début, qui a, depuis, compartimenté ses opérations, pour savoir quelles étaient celles qui devaient l'aider à faire des millions et celles qui seraient déficitaires et qui devaient bénéficier des subsides du Canada, si l'on ne devrait pas aujourd'hui faire une évaluation et dire: On vous a concédé beaucoup jusqu'à maintenant; il faudrait tout de même qu'on en vienne à un dénominateur commun afin de savoir si vous ne devriez pas remettre au Canada ce qu'il vous a donné, et ce jusqu'à un certain point ou en tenant compte quand même du fait que ces entreprises doivent rapporter certains bénéfices, certains dividendes, certains avantages auxquels on ne s'oppose pas.